



Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet de parc éolien du Fer Phase I sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Caniapiscau par Tugliq Énergie S.A.R.F.

3211-12-248

réalisée par
le ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

17 novembre 2022

LE PROJET

Le projet de parc éolien que souhaite installer Tugliq Énergie S.A.R.F. est composé de 12 éoliennes d'une puissance de 4,2 mégawatts (MW), soit un total installé de 50,4 MW. Le parc serait situé à l'intérieur des limites du territoire de la municipalité de Fermont dans la région de la Côte-Nord et vise des retombées environnementales, sociales et économiques pour la région. Le projet inclut le versement d'une somme annuelle de 5 700 \$ par mégawatt installé à la collectivité locale qui administre le territoire. Il est important de mentionner que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2021-02 d'Hydro-Québec, qui stipule que le début de la livraison d'électricité doit avoir lieu au plus tard le 1^{er} décembre 2026.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont décrites à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. **Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.**

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 28 septembre 2022 et s'est terminée le 28 octobre 2022. Au cours de cette période, un (1) commentaire jugé pertinent a été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu, et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

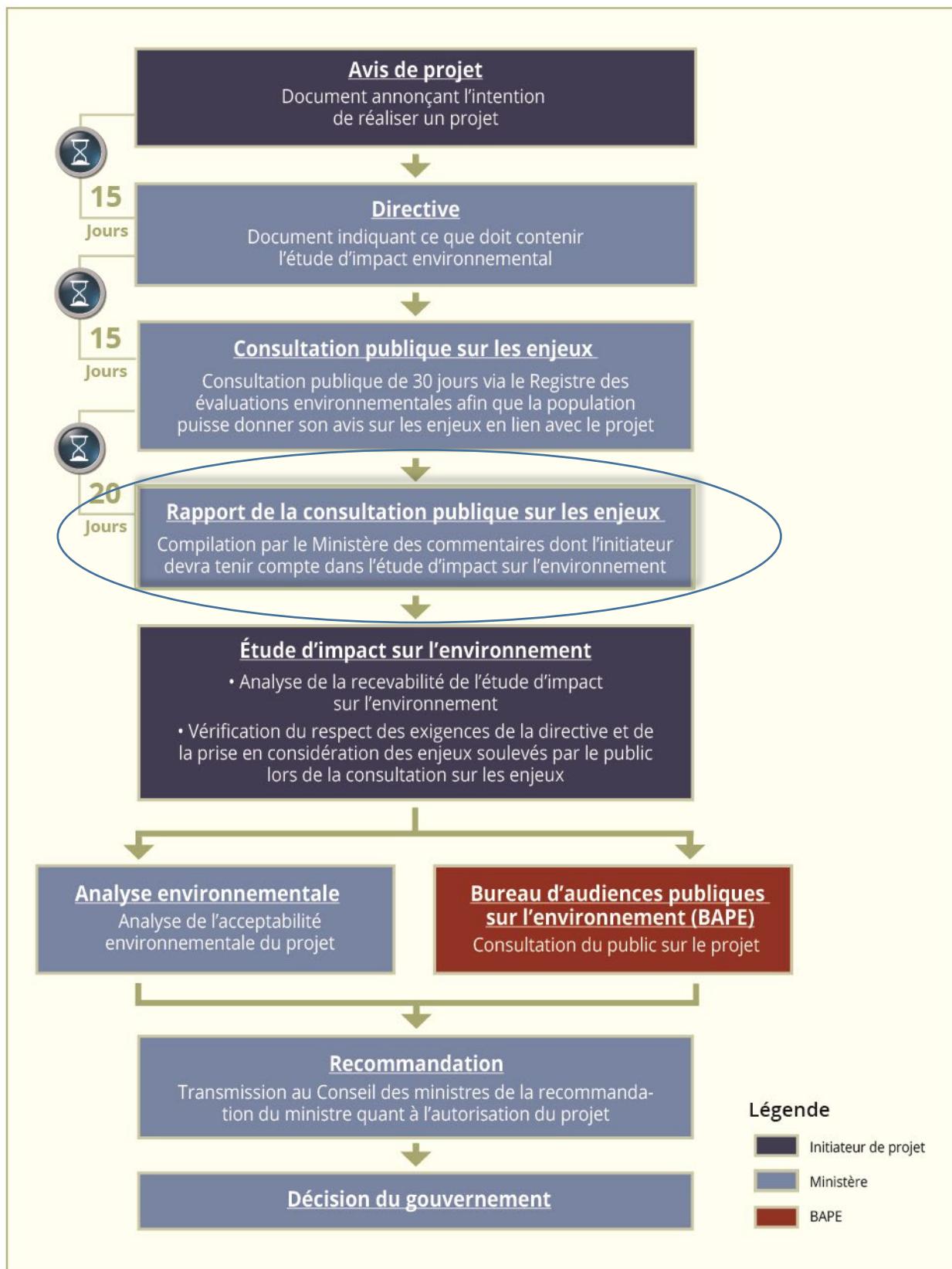
Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 14 septembre 2022, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Rappelons toutefois que le ministre s'est réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité et mise à niveau de la main-d'œuvre

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville	Enjeux	Préoccupation
Citoyen		Forestville	Disponibilité d'une main d'œuvre locale. Hébergement des travailleurs (autre qu'un bâtiment de service)	Les centres de formation professionnelles de la région (Sept-Îles et l'Estuaire) seront-ils impliqués d'une façon ou d'une autre pour la mise à niveau des compétences de travailleurs locaux ou la formation spécifique nécessaire au stade opérationnel des turbines? Comme c'est le cas dans plusieurs projets d'envergure, on oublie souvent d'associer des exemples de projets auxiliaires au projet principal (Exemples : Une serre communautaire, une station piscicole, une vigie de recherche et de suivi sur la faune et la flore pour nos chercheurs universitaires, une station de stage pour nos jeunes en formation, etc.). L'acceptabilité sociale est trop souvent associée au gain pécunier que procure un projet pour les communautés environnantes. On manque d'imagination sur ce que devrait être un projet mobilisateur créateur de richesse collective.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 